



1 Job dans l'animation

Les emplois dans l'animation sont la plupart du temps précaires et à temps partiel. Ils ne permettent pas de faire fortune... mais une formation et une expérience en animation sont des atouts sur un CV ! Le BAFA est aussi une étape essentielle pour un jeune qui souhaite devenir animateur professionnel ou s'orienter vers les carrières sociales ou de l'enseignement.

L'animateur encadre, à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants ou des adolescents pendant leurs temps de loisirs.

Il peut travailler dans différentes structures :

- durant l'année scolaire : accueil périscolaire dans les écoles, centres de loisirs le mercredi, classes de découverte...
- durant les vacances : centres de loisirs, séjours vacances, campings...

Qualifications demandées :

- le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur),
- la formation aux premiers secours PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1),
- et le BSB (Brevet de surveillant de baignade) sont un plus.

En savoir plus : <http://www.info-jeune.net/notre-documentation/les-guides/>

Guide BAFA – BAFD – Secourisme.

Directeur de centre de loisirs ou de vacances

Le directeur d'accueil collectif de mineurs encadre les enfants et les adolescents mais a aussi la responsabilité de toute l'équipe éducative (animateurs) et technique (cuisinier, femme de ménage, personnel administratif...). Il propose les objectifs pédagogiques et assure la gestion du centre. Pour exercer, le directeur doit posséder le BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur).

Animateur sportif

Les animateurs BAFA, avec une qualification complémentaire, peuvent encadrer quelques pratiques sportives : canoë-kayak, randonnée en moyenne montagne, ski, équitation, voile. Les autres activités sportives doivent être encadrées par des animateurs titulaires d'un BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport).

Un job d'appoint

Quel contrat ? Quelle rémunération ?

Le CEE (Contrat Engagement Educatif) est le plus souvent utilisé.

Ce contrat est à destination des animateurs et directeurs dits occasionnels, notamment pour l'encadrement d'un accueil collectif de mineurs (ACM) tel que les séjours de vacances et les accueils de loisirs. Les animateurs ne peuvent pas travailler sous CEE plus de 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs. La rémunération par jour ne doit pas être inférieure à 2,20 fois le montant du Smic horaire, soit au moins 21,47 €.

Le CDD (Contrat à Durée Déterminée)

Les structures qui utilisent habituellement le CDD sont en général :

- Les villages vacances, campings pour assurer l'encadrement des clubs enfants mais aussi pour l'animation adulte.
- Les communes pour l'encadrement de leurs séjours de vacances et/ou accueils de loisirs « municipaux » mais aussi pour l'encadrement des temps dits périscolaires (accueil du matin, temps du midi, étude du soir...)
- Les associations et clubs sportifs pour l'encadrement d'activités
- L'Education Nationale pour les classes de découvertes.

Le CDI est moins couramment utilisé.

Il concerne plutôt les animateurs professionnels.

La rémunération des animateurs peut être basée sur le taux du SMIC horaire (9,76 € brut au 1^{er} janvier 2017) ou s'appuyer sur la convention collective de l'animation ou celle d'un autre secteur. Quel que soit le contrat, il faut se renseigner sur les conditions de défraiement (ex : remboursement ou non des frais de déplacement), d'hébergement, de temps de repos, etc.

Trouver un job

Candidatures spontanées

Vous pouvez envoyer un CV et une lettre de motivation aux organismes suivants :

- organisateurs de séjours de vacances, en ligne sur <http://www.info-jeune.net/s-informer/temps-libre/vacances/>
- comités d'entreprises
- services Jeunesse des mairies
- centres d'animation, maisons de quartiers, centres sociaux, MJC...
- campings...

Animateur-accompagnateur séjours vacances adaptés adultes

Les séjours de vacances adaptés sont destinés aux personnes atteintes de troubles de la santé ou de handicaps.

Le BAFA n'est absolument pas nécessaire pour encadrer ce type de séjour. Par contre, le permis B est la plupart du temps demandé.

Pour candidater, adresses des organismes de vacances adaptées sur : www.cnlta.asso.fr

Répondre à des annonces

Nombreuses offres dans le secteur de l'animation sur les sites Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine :

- www.info-jeune.net
- www.ij-poitou-charentes.org
- www.crijlimousin.org

Et sur des sites d'emplois spécialisés :

- www.planetanim.com
- www.jobanim.com

Forums Jobs d'été

Des forums sont organisés chaque année à partir du mois de février dans le réseau Information Jeunesse (dates en lignes sur www.jobs-ete.com).

Les organismes de séjours de vacances y sont représentés et proposent de nombreuses offres d'emplois dans l'animation.

Un CV ciblé

Rédigez un CV dans lequel vous mettez en évidence vos diplômes, qualifications et expériences en animation. N'oubliez pas de préciser vos disponibilités en semaine et/ou durant les vacances scolaires.

Ne négligez pas la partie « Centres d'intérêt » ; la pratique d'un instrument de musique ou d'un sport, le bénévolat dans une association... peuvent faire la différence dans un recrutement.

En savoir plus : www.info-jeune.net/notre-documentation/les-guides/
Guide Trouver un job.





En savoir plus...

www.jeunes.gouv.fr/Bafa-Bafd

Portail national du Ministère de l'Education Nationale.

Informations sur les diplômes, adresses des organismes de formation, possibilité de s'inscrire et de suivre en ligne l'évolution du cursus de formation Bafa-Bafd...

www.nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr

Site de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Informations sur les filières de formation dans l'animation, la validation des acquis de l'expérience, les équivalences de diplôme, la réglementation...

Réseau Information Jeunesse

Une information de proximité dans les 84 Bureaux
et Points Information Jeunesse sur le territoire aquitain.

N'hésitez pas à les contacter !

www.info-jeune.net – rubrique « notre réseau ».

CRIJ Bordeaux

125 cours Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX – Tél : 05 56 56 00 56

www.info-jeune.net – cija@cija.net

En Nouvelle Aquitaine

CRIJ Poitou-Charentes : www.ij-poitou-charentes.org

CRIJ Limousin : www.crijlimousin.org



UNION EUROPÉENNE



Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
de Nouvelle-Aquitaine

